

**DÉCISION DU MAIRE N° 2026/02/18**

**Objet : 18 - Signature d'une convention avec l'entreprise SAS Vaudry Distribution pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker**

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par M. Vincent SIRET de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », en sa qualité de directeur de l'entreprise SAS Vaudry Distribution de Vire, le mardi 28 avril 2026 de 10h00 à 18h00 pour l'organisation d'une rencontre entre des lycéens et des professionnels autour des Ecrivains du Bac.

**Décide**

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec l'entreprise SAS Vaudry Distribution, 9 rue Notre Dame 14500 Vire, représentée par M. SIRET directeur, pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker, le mardi 28 avril 2026, pour un montant total de location de 511 € T.T.C. (Tarif « entreprises privées » pour l'année 2026).

Fait à Vire Normandie, le 4 février 2026

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260218-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2026  
Publication : 18/02/2026

Décision du Maire n°2026/02/18 du 4 février 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.